Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260507-2026D48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D48

FIXANT LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE POUR LA COLLECTIVITE

L'an deux mille vingt-six, le à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/04/2026

Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, Loïc LE JEUNE, René LE TALLEC, Anaïs RIOUALLON, Sigrid ABELS, Anaïs MURLA, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Alice KERBRAT, Laurent THOMAS, Joëlle MASSON
Absents ou excusés : Isabelle BIDEAU (procuration à Julie HOFER), Jérôme GUYOMAR (procuration à Marc BOIZARD), Emmanuel TOCQUER
Secrétaire de séance : Julie HOFER

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Le Maire rappelle à l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par l'*article L411-6 du code général de la fonction publique* :
Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.
Ce taux, appelé « ratio promus - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité social territorial *(CST)*. Il peut varier entre 0 et 100 %.
Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 28/04/2026,
Le Maire propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

100 % pour tous les grades

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les ratios ainsi proposés,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

La secrétaire de séance,
Julie HOFER

Le Maire,
Marc BOIZARD

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT ★ 29 (Finistère) ★